

Au regard de l'évolution des systèmes sécuritaires, comment les acteurs de la sécurité privée et publique perçoivent-ils la notion de partenariat (PPP) et comment cela impacte-t-il la mise en place de ces partenariats ?

Auteur : Maes, Hélène

Promoteur(s) : Seron, Vincent

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26509>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Interviewer : Donc euh cette étude a pour but de l'analyser les partenariats, sécurité privée - sécurité publique. Donc faire le point sur ce qui existe, ce qui n'existe pas, voir l'opinion des acteurs de terrain, aussi sur la question. Et moi, après j'analyse un peu tout ça et je vois ce qu'il ressort par rapport aux autres entretiens que je fais .

Interviewé: OK, ouais .

Interviewer: Donc, est-ce que vous pourriez commencer par parler de votre parcours professionnel l'expliquer un peu, votre fonction, et ce que vous faites au sein de la police ?

Interviewé : OK, ben hem. Bon, je ne saurais pas être bref parce que ça fait presque euh 30ans que je suis policier, donc euh je ne peux pas résumer une carrière de 30 ans en quelques secondes. En gros j'ai commencé en 98 comme agent de police à la police communale de Forêt. Euh mm, je suis passé en et là, je passe les détails, mais je suis très vite rentré dans un service judiciaire à la brigade judiciaire, la réforme est arrivée. Donc, la brigade judiciaire a été intégrée dans un SOR euh euh local, donc, la police communale de Forêt a été intégrée à la zone midi. En mai 2006, je fais mobilité à la PJF de Bruxelles, à l'anti-terro. J'y reste jusqu'en 2014. Entre-temps, je suis rentré comme inspecteur, j'ai fait la formation inspecteur principal, je suis retourné à la PJF. Et ensuite j'ai fait la formation officier, je suis retourné à la PJF et en 2014 je quitte le pilier judiciaire pour aller à la police des chemins de fer.

Interviewer : Ok .

Interviewé : D'abord, comme euh chef de service de l'Eurostar, contrôle frontière, à la gare du midi, et ensuite comme chef de service de la police des chemins de fer de Bruxelles. Huuum J'y reste un certain temps ensuite, j'envisage de faire le brevet de direction, et je bascule à la Weper (?) Liège. Je deviens chef poste à Awans, ici tout près. Euuuh entre-temps, ben, je réussis le concours pour le preuve de direction, je fais le brevet de direction après mon brevet de direction, je suis détaché ici à la DC à Liège. Donc, chez le DirCo. En tant que DirOps. En mai 2023, je suis nommé commissaire divisionnaire à la DC à Liège, en tant que DirOps. Et je suis ici depuis, depuis lors, voilà.

Interviewé : D'accord.

Interviewé : Toujours dans la même fonction.

Interviewer : Et concrètement, vous faites quoi, sur le terrain, enfin dans la vie de tous les jours euh.

Interviewé : Sur le terrain, mais euh ben le Dirco, c'est un peu une charnière entre la police fédérale et la police locale. Donc ici, à la CAO, qui est le service coordination appuie opérationnelle, eh bien, on fournit un appui aux zones de police locale que ce soit en termes de d'infanterie et de moyens humains, mais aussi en termes de moyens spécialisés. Les arroseuses eu, les, les véhicules blindés, des choses comme ça. Et donc on est le, le lien entre les polices locales qui demandent des moyens et le DAO, qui est la direction de la police administrative et qui fournit finalement euh ces moyens en hommes et en moyens spécialisés, et qui gère le territoire national. Donc, c'est eux qui font des arbitrages quand il y a euh des moyens à louer aux différentes polices locales, et ça demande parfois des arbitrages puisque les moyens étant ce qu'ils sont, et en nette diminution, et ils doivent souvent déterminer où mettre les priorités.

Interviewer : Oui, d'accord .

Interviewé: Vraiment très schématiquement, c'est euh ce qu'on fait dans mon service, on retrouve aussi euh la section de l'information en ordre public, la SIOp (?), qui gère tout ce qui est information tant en yamins (?) donc, les renseignements humains qu'en nos nozint (?), euh les informations disponibles en sources ouvertes. J'ai le SAPV également donc euh le l'assistance policière aux victimes, c'est dans mon service. J'ai JCik (?), donc, c'est des hommes qui sont disponibles pour appuyer les zones en termes de euh d'ordre public, de Knep. OK, et j'ai un pool d'officiers, j'ai un staff d'officiers, et j'ai aussi la SEKOPS (?), ben qui récolte les besoins des différentes zones et qui, gère les renforts en lien direct avec DAO. Voilà.

Interviewer : Nombreux. Un beau package. Humm, donc euh, comment est-ce que vous différenciez de la sécurité privée ? Sur quels éléments vous vous différenciez ?

Interviewé : Ben, l'élément essentiel, c'est euh le monopole de la force finalement que ils n'ont pas, et que nous avons encore. Alors euh on pourrait développer, cette, cette idée de monopole de la force, mais schématiquement, c'est vraiment le la grosse différence. Qui, qui nous différencie d'eux. Alors, un autre élément aussi, évidemment, c'est les objectifs différence avec sp, nous on est un service public. Qui dépendons du ministère de l'Intérieur. Eux ben c'est une entreprise privée, dont les objectifs sont probablement différents des nôtres, puisque eux ils doivent atteindre une certaine rentabilité financière, une chose que nous n'avons pas. Euh en tout cas ce n'est pas un de nos objectifs. Euh et donc eux leur raison d'être c'est leur viabilité, finalement, financière. Ils doivent, évidemment, adapter leur stratégie à cet objectif de leur rentabilité financière. Alors, il existe la police payante. Même si ce n'est pas très développé, voire pas développé du tout. Mais il existe une possibilité pour la police de se faire rétribuer pour certaines missions.

Interviewer : Ah, d'accord.

Interviewé : Alors, il y a pas encore les arrêtés d'exécution qu'ils, qui permettent de le faire. Mais enfin, on a déjà vu quand même certaines zones qui le faisaient.

Interviewer : Ah oui ?

Interviewé : Ouais, tout à fait. Donc, cet aspect des choses, cet aspect un peu financier, ben euh....

Interviewer : Un peu flou au final ?

Interviewé : C'est pas encore, pas du tout développé, même si euh certains s'y sont déjà essayés. Euh mais voilà, la, les grosses différences : 1 le monopole de la, de la force et 2 cet aspect rentabilité financière, quoi. Voilà.

Interviewer: Et quand vous parlez de police payante c'est des individus, des citoyens qui font appel à la police dans des cas précis ? Ou... ?

Interviewé : Des organisations qui feraient appel à des missions euh policières dans un cadre strict. Euh, par exemple, une privatisation de l'espace public ou dans un endroit clos, et cetera. Eh bien, logiquement, nous n'avons rien à y faire, mais on pourrait imaginer que il fasse un appel

Interviewer : Donc au lieu de faire appel à un agent de gardiennage, il font appel à un agent de police.

Interviewé : Pourquoi pas pourquoi pas. Bon évidemment il y a toute une série de conditions, hein. Mais pourquoi pas ? Et donc, de plus en plus, si il a un moment donné, la police était fort présente dans des enceintes sportives ou dans des lieux clos. C'est beaucoup moins le cas. Et donc là, très clairement, la police a tendance à se retirer des lieux clos où on se trouvait. L'exemple, pour moi le plus frappant, c'est une organisation qu'on , qu'on suit tous les ans, depuis maintenant plusieurs années, c'est le grand prix de Francorchan. S'il y a une époque où la police était très présente au sein de du circuit, ce n'est plus le cas maintenant ou en tout cas de manière très, très limitée, et dans des missions très particulières. C'est la sécurité privée qui est présente au sein de au sein du circuit.

Interviewer : Et vu que c'est un endroit privé, vous y allez quand même avec votre fonction publique, on va dire ?.

Interviewé : Oui, tout à fait, donc s'il y a clairement... .

Interviewer : C'est quand même au niveau de l'état, euh c'est relié à l'état.

Interviewé : Alors on s'occupe de tous les, les alentours et donc de l'espace public, de la voie publique. Mais s'il devait y avoir une situation de crise à l'intérieur du circuit, on est évidemment, en appui, on vient en appui des services privés, de gardiennage privé. Les stades de football, par exemple, ou à l'époque, pas si lointaine que ça, je me souviens moi avoir euh être intervenu dans des, dans des services d'ordre policiers, au sein de stades de football. On était clairement à l'intérieur, on séparait des euh des groupes de supporters, on se faisait cracher dessus, un bref bref c'était folklorique. Mais là aujourd'hui, on n'a plus de policiers a priori, en tout cas dans les stades de foot, ce sont des stewards qui interviennent dans les stades de foot et nous, nous limitons aux alentours du stade et là évidemment aussi on gère euh la, la, les voiries publiques, et l'espace public, ça, c'est toujours le cas. Donc là, encore une différence, c'est que la sécurité privée sera plus dans des lieux privés et moins dans l'espace public même si on en retrouve certains sur l'espace public. Et nous alors on sera à leur présent sur l'espace public et moins, je vais dire, dans les espaces clos et privés.

Interviewer : Et ce retrait des espaces privés, il s'est fait pour des raisons particulières ou de manière plus naturelle au final avec le développement euh de la loi ?

Interviewé : Essentiellement pour des questions euh de d'effectifs policiers, et qui, qui va toujours en diminuant donc, on a dû évidemment revoir notre fonctionnement et donc l'idée a été à un moment donné, de se retirer progressivement de ce type d'organisation quoi. Voilà.

Interviewer : Euh quelle vision vous et puis si vous avez aussi une vision plus générale, vous avez du secteur privé en termes de sécurité ?

Interviewé : Nous on les considère comme des partenaires. On est vraiment des partenaires et on travaille main dans la main dans une organisation plus ou moins importante. On les associe dans la préparation, on les associe quand, lors de débriefings, par exemple, et donc on travaille main dans la main. C'est un véritable partenaire. En tout cas, dans tous les évènements que nous avons à gérer, ils sont associés euh voilà dans toutes les réunions. Euh voilà. Donc c'est vraiment un partenariat important et puissant. Et on a tout intérêt à ce que ces sociétés-là, ce professionnalisent, ce qui est le cas. Au gré des évènements, au fil des évènements, on se rend compte qu'il y a une véritable professionnalisation avec une augmentation des moyens utilisés et des choses comme ça quoi.

Interviewer : D'accord.

Interviewé : Et pour parler très clairement, ils disposent de moyens que nous n'avons même plus à disposition au sein de la police, quoi donc, ça on se rend compte que ils montent vraiment, en puissance quoi.

Interviewer : D'accord. Parce que sur le terrain même, j'ai eu l'occasion de parler avec des agences de sécurité/ de gardiennage et eux disent que ben, globalement, ça se passait bien, quand ils avaient affaire avec la police, je veux dire, de manière générale. Et par contre, quand on va dans la littérature, et cetera. il y a plutôt une idée disons négative, parfois, de l'un envers l'autre. Sur le terrain, en tout cas.

Interviewé : Alors, effectivement, ça je peux le confirmer. C'est que euh au niveau opérationnel, au niveau terrain, on a quand même encore une certaine un certain dédain de la part de policiers, envers les services de gardiennage. Ils les considèrent un petit peu comme des policiers de seconde zone ou des policiers qui n'ont pas réussi les examens. On entend encore ça beaucoup. Mais euh au niveau stratégique, et au niveau management, c'est beaucoup moins le cas. Voilà, on les considère vraiment comme comme des partenaires à part entière, et on se rend compte voilà qu'ils se, qu'ils se professionnalisent de plus en plus. [Téléphone sonne] Donc, voilà, effectivement, au niveau opérationnel, c'est parfois plus euh voilà parfois certains policiers les prennent un petit peu de haut par rapport aux agents de gardienne. Mais sinon, pour le reste.... On a aussi, évidemment, et c'est prévu par la loi, un un droit de contrôle sur les activités, des services de gardiennage. On doit faire remonter des rapports MFO euh, si ma mémoire est bonne, 1, au ministère de l'Intérieur direction sécurité privée. Et donc là, il y a quelque part une forme de contrôle que les gens ne connaissent pas toujours bien mais il m'arrive moins régulièrement, à l'époque quand j'étais à la police des chemins de fer, il m'arrivait dans dans comment donc, d'en rédiger, personnellement, quand il y avait des services de gardiennage [Securail] qui étaient impliquées. Et donc, il y a quelque part ce droit un petit peu de regard de la police sur les activités des services de gardiennage, mais voilà, pour le reste, ils sont plus considérés comme des partenaires.

Interviewer : D'accord. Et euh quand on prend en compte la loi de 2017, je sais pas si la connaissez euh même que très peu ?

Interviewé : La loi jambon.

Interviewer : Voilà, exactement, exactement. Mais je ne sais pas, même si vous la connaissez de manière très superflue, de ce que vous en savez, est ce que vous considérez qu'elle est bien suffisante, qu'il y a des manquements, qu'elle ne permet pas certaines choses et qu'elle devrait en permettre d'autres ?

Interviewé : Non, cette loi est relativement claire et justement, c'est cette loi qui nous a permis de nous retirer et finalement de certains, de certains endroits. Donc vous me demandiez, mais pourquoi on en est arrivé là, ben c'est la loi de la loi jambon, dites jambon, par rapport à la loi Tobback qui, qui prévalait avant, euh ça nous a permis de nous dégager de toute une série de missions très clairement. Donc, non, nous on voit ça plutôt d'un bon œil. Mais c'est, à mon avis, amené à encore évoluer puisque c'est un domaine évidemment en pleine évolution et donc on risque un jour d'avoir peut-être la loi Quintin, et la loi qui, qui sais-je hein, comme très clairement, c'est une matière en constante évolution qui peut toujours être améliorée. Aller, on se rend compte par exemple, et là, ça fait l'objet de protocoles et des choses comme ça, ben l'utilisation de moyen de la sécurité privée au détriment, encore une fois, des moyens de la police, mais parce que finalement nos moyens à nous diminuent de plus en plus. importance du partenariat C'est notamment en termes de chiens explos. On peut maintenant utiliser des

chiens explos de la sécurité privée, dans le cadre du sweeping, dans des lieux dans des lieux clos et des choses comme ça, avec certaines conditions. Ben c'est des choses que on aurait jamais imaginé avant. Avant un sweeping ben on faisait appel à l'appui canin, la police fédérale. Ils venaient avec leurs chien explos et marquaient et marquaient pas. On faisait appel à la Dovo, enfin bref, il y avait toute une tout un procédure qui existait. Et là, maintenant, depuis presque 2 ans maintenant, mais on peut faire appel à des chiens de société privée pour sweeper des endroits en matière d'explosifs, quoi. Et tout ça évolue, ils utilisent des drones, ils utilisent maintenant, je ne sais pas si vous avez vu ça des robots de surveillance. C'est vrai, enfin, que ils vont plus vite que nous, en quelque sorte, et donc là, ça amènera peut être des modifications de texte par rapport à l'utilisation de ces moyens. Ou en tout cas à l'appui de ces moyens pour la police, donc c'est un petit peu finalement peut-être pour certains le monde à l'envers, de nous appuyer sur la sécurité privée. Mais c'est l'évolution qu'on constate, donc, les textes très clairement sont amenés à évoluer. Pourquoi ne pas tenir compte de cette réalité ?

Interviewer : D'accord, et vous avez l'impression qu'ils ont plus de liberté que vous ?

Interviewé : Oui hein, beaucoup plus souples. Or, on essaye de de se vendre ou de se présenter comme une, comme une organisation agile. Voilà, la véritable agilité, elle se trouve du côté du privé. Pourquoi ? Ben parce qu'ils ont plus de moyens financiers, malgré cette rentabilité de de rechercher ce profit, je veux dire. Mais très clairement leurs processus font que ils se montrent beaucoup plus souples, en tout cas que la police fédérale. Donc ce n'est pas le cas en police locale, parce que certaines polices locales se montrent très souples et très agiles. Mais en tout cas en police fédérale, oui je pense qu'il y a vraiment des choses à améliorer à notre niveau par rapport, oui, à l'agilité et à la souplesse et fluidité que des sociétés de gardiennage peuvent avoir.

Interviewer : Oui, et cette fluidité, c'est par rapport au mmm à leurs travailleurs, par rapport à leur stratégie, par rapport à leurs manière de fonctionner ?

Interviewé : 1, c'est leurs moyens financiers. Et 2 bah il y a un CEO, il y a une structure qui permet de la prise de décisions beaucoup plus rapide. C'est comme ça, je pense dans la plupart, on ne travaille pas avec toutes, toutes les sociétés, on ne les connaît pas toutes mais ce qu'on constate sur le terrain, c'est effectivement une véritable souplesse en termes de comment dire d'effectifs, par exemple, ils peuvent faire appel à des sous-traitants, et cetera. Nous si on doit renforcer les dispositifs.... Enfin, on doit faire appel à ... et on se rend compte que c'est toujours de moins en moins, que c'est limité. On ne peut pas engager comme ça, 10 collègues d'un claquement de doigt. La sécurité privée, c'est quasi le cas, ils ont des besoins spécifiques, ils font appel à des sous-traitants, à des sociétés d'interim, voilà, ils ne sont pas évidemment soumis aux mêmes obligations que nous hein, et de nouveau, cet impérium de la violence et cetera, mais en tout cas oui, c'est c'est sûr que ils ont-ils ont cette souplesse que leurs moyens financiers, finalement leur permettent, très clairement.

Interviewer : OK. Euh mm, donc de manière générale, comment est-ce que vous vous définiriez ce partenariat, donc de manière plus générale et puis partenariat plus spécifique avec la sécurité privée ?

Interviewé : Le fait qu'on travaille euh je veux dire côte à côte, eux dans un lieu privé, nous sur la voie publique, mais on est finalement côte à côte, donc quelque part, on doit connaître leur dispositif, par exemple, on doit savoir les moyens qu'ils utilisent, les limites, qui sont qui sont mises à leur mission et eux doivent aussi connaître finalement bah jusqu'où on peut aller, comment on va intervenir, si on doit intervenir et les modes de communication, ou quoi, voilà.

Ça, c'est vraiment l'essentiel de notre partenariat, c'est la connaissance des dispositifs, la manière de travailler et du comment ils peuvent faire appel à nos services si un moment donné, ils étaient débordés et que ces débordements peuvent avoir un impact sur l'ordre public. Donc, c'est c'est les connaissances de ces de ces mécanismes qui importe. Dans la préparation aussi de l'évènement. Il y a il y a pas mal de réunions qui peuvent se faire avec eux.

Interviewer : Et euh mmm de manière globale, vous avez l'air de penser que ce continuum de sécurité qui est mis en place partenariat public privé, ça a l'air d'être une bonne chose, d'avoir des avantages.

Interviewé : Mais vaut mieux le préparer, il vaut mieux préparer plutôt que de se retrouver dans le fait accompli et de ne pas savoir à qui on a affaire, euh qui sont nos interlocuteurs, comment les contacter, et cetera. Si on doit faire ça en réactif, sur le moment même, c'est toujours évidemment plus compliqué que si on prépare les choses en amont. Et donc là, évidemment, les autorités ont un rôle aussi à jouer et à mettre les gens autour de la table, quoi. Les autorités, ou évidemment, l'organisateur. Maintenant l'organisateur, dans le cadre de la préparation de son évènement, va déjà déterminer qui est le service soit un service d'ordre interne, soit un service de gardiennage. Professionnel dépendant de la loi de 2017, mais tout ça, ce sont des données que nous devons connaître. Pour préparer au mieux un évènement.

Interviewer: Est-ce que, vous, vous pensez à des inconvénients aussi que peuvent avoir ces partenariats ?

Interviewé : Parfois, avec certaines sociétés, ben le dialogue est parfois plus difficile. Tout le monde n'agit pas de la même manière. Ou alors le peu de professionnalisme, montré par certaines sociétés gardées. Ils ne sont pas en ordre en termes de d'identification, ils n'ont pas les logos vigilis,... Ce qui se passe aussi lors de gros évènements c'est que bah avec la société de gardienne au niveau management , ça se passe bien, mais on se rend compte que ils sont parfois obligés de faire appel à du, à de la sous-traitance, et là, alors, parfois ça peut poser problème, évidemment, puisque les sous-traitants ne sont peut-être pas toujours au même niveau, quoi. Donc ça, c'est oui, c'est des choses qui ont déjà été rencontrées.

Interviewer : D'accord. Donc avantages euh fluidité, notamment, et du coup, l'autre côté problèmes de communication et de professionnalisme ?

Interviewé : Oui, voilà, c'est ça du professionnalisme, montré soit par la société gardiennage elle-même, soit par des sous-traitants qu'il engagerait, et qui, sont moins aux normes, quoi même si ils ont des, des processus de contrôle et de qualité en leur sein, c'est pas toujours facile de le faire appliquer par des sous-traitants, par exemple. Et on note quand même une différence de qualité entre ces ces société de de sécurité privée.

Interviewer : Et vous avez un exemple concret de chose qui sont déjà mal passées ? Sans euh citer.

Interviewé : Non, enfin, avec certaines sociétés, je vais dire plus professionnelle ça se passe bien, avec d'autres, enfin, ça se passe, ça se passe moins bien. En termes de gestion de stress par exemple de leurs agents où on constate parfois que certains de leurs agents vont un petit peu trop loin dans leur mission, par exemple, ou ne gèrent pas bien, je veux dire le stress ou la manière d'aborder les choses, quoi. Ou dans la qualité, par exemple, de fouilles, hein, ils ont parfois la possibilité de fouiller à l'accès de certains, de certains, on a déjà vu ça circule sur Internet ou des choses comme ça, des fouilles qui ne sont pas toujours très professionnelles

après, il y a un équilibre à trouver entre je vais dire l'efficacité, l'efficacité de la fouille. Et le flux de personnes qui doit rentrer. Pas toujours évident »

Interviewer : Donc en termes de partenariat officiels, dans le champ de la sécurité, alors ça existe, c'est prévu, c'est prévu, et ça se passe réellement alors ?

Interviewé : Enfin, c'est l'organisateur plutôt qui a la possibilité de faire appel à un service de gardiennage, puis il y a des normes qui existent pour certains événements. Ils doivent soit avoir un service d'ordre interne, soit si ça dépasse une certaine ampleur, avoir un service de gardiennage propre. Donc tout ça est bien prévu, et donc c'est c'est dans ce cadre-là que nous aussi, on intervient. Certains événements demandent l'utilisation de d'un service d'autres internes, donc des non professionnels, mais qui sont prévus pour ça, avec une identification, je veux dire propre. Et cetera. Et des services de gardiennage en bonne et due forme. Professionnel et agréer par le ministère.

Interviewer : Donc ces partenariats, là, ils s'observent principalement lors d'événements particuliers, et moins quotidien, j'ai envie de dire ?

Interviewé : Oui, voilà, c'est ça. On sait que bah certains, certaines sociétés font appel à du gardiennage pour la sécurisation, je vais dire de leur site, voilà, non, nous on intervient pas particulièrement. Par contre, c'est un des sites visés par un euh, je veux dire euh un mouvement quelconque euh et qui a un impact en termes d'ordre public ben on va préparer évidemment cet événement avec le service de gardiennage interne, puisque imminente c'est eux qui vont gérer la sécurisation du site. Mais nous, de nouveau un de la même manière, intervenir en 2e plan et si on estime nécessaire de devoir, avec l'autorisation du tenancier fin de l'exploitant, d'être à l'intérieur, pour des raisons tactiques et opérationnelles on le fera. C'est toujours évidemment en concertation avec l'exploitant. Ça demande évidemment de la préparation et des contacts en amont avec les services de gardiennage. Mais c'est toujours dans le cadre d'un événement. En routine, donc on ne va pas aller s'occuper de société dans le cadre de la de la sécurisation de leurs sites. On intervient, évidemment en 2e temps, et quand on a des, des indications que ces sites pourraient être euh visée par des, des mouvements des mouvements de contestation.

Interviewer : Vous pensez que il y aurait nécessité d'avoir plus de partenariats dans le sens dans plus de situations que des événements ou des manifestations. Ça demanderait d'autres moments... ?

Interviewé : Non. Mise à part les moments que je vous dis, on va pas s'immiscer dans le travail, je vais en routine, de ces de ces sociétés de gardiennage. Je veux dire, chacun chez soi et les moutons seront bien gardés, quelque part. Mais dans le cadre de d'événements, ben on est tout le temps tout le temps en permanence, quasi en discussions. Donc ces contacts ont les a, mais on ne va pas non plus, je vais dire créer des partenaires dans le cadre de leurs activités en routine. Ça va, on a déjà assez affaire avec nos propres propres événements et nos propres missions, finalement.

Interviewer : Mmm. Quand il est question d'informations, comment est-ce que vous échangez l'information ? Est-ce que c'est d'un agent de gardiennage à un agent de police où est-ce que ça remonte par les managers ? Et ça arrive chez vous ?

Interviewé : Ouais non, c'est au niveau euh c'est au niveau vraiment euh mmmh, en tout cas à mon niveau, oui, c'est au plus haut niveau. Mais c'est généralement pas directement par les services de gardiennage. C'est par les exploitants de des sociétés qui ont généralement un

responsable sécurité, qui fait le lien avec nous. Nous avons souvent la police locale, mais nous avons aussi des contacts, mais souvent via la police locale, ben l'information remonte par le responsable sécurité, qui a l'information du service de gardiennage, le responsable sécurité de la société fait remonter à la police locale et la police locale, nous informe ou pas. Ça ça dépend un petit peu le signalement, mais on a par exemple mis en place un processus d'information relative au survol de drones. Hein, on a eu tout un temps des survols de drones, l'information remontait via les services de sécurité des sociétés par la police locale. Et la police locale faisait remonter ça par notre centre de communication et puis l'information arrivée jusque chez nous. Voilà.

Interviewer : Est-ce que vous pensez qu'il y aurait besoin d'avoir plus d'échange d'informations, même si je prends par exemple le cas d'un agent qui est à son poste dans les galeries à la médiacité, par exemple, et qui voit des problèmes, des suspects, on va dire, déjà un peu suspect, est-ce que vous croyez qu'il y a nécessité, par exemple qui puisse directement contacter policier ou qui est quelque chose de mis en place, signaler ?

Interviewé : Ben c'est le citizen arrest hein donc c'est prévu, hein, dès le moment où ils constatent ce type de choses, de fait, oui, il est fait appel à la police. Par les canaux, je vais dire, prévus, c'est-à-dire par le 101 ou le 112. Et puis bah on délègue une équipe qui va aller qui va intervenir et il y a tous des mécanismes qui existent. C'est la loi qui le prévoit. Si l'équipe ne sait pas être là dans les 30 minutes, la personne doit être libérée, et cetera. Mais donc ça, c'est vraiment le citizen arrest, le processus existe, quelque part je pense qu'il ne faut pas réinventer l'eau chaude, alors que tout est prévu dans la loi finalement.

Interviewer : Et euh de si on prend le cas où il n'y a pas d'arrestation, mais que euh, par exemple, l'agent de gardiennage constate au fil de x jours, qu'il y a régulièrement un même groupe de personnes qui vient ou quoi. Est-ce qui va le signaler, ou ce qu'il a la possibilité de signaler alors à la police pour qu'il y ait une intervention ?

Interviewé : Encore une fois il fait remonter ça au responsable sécurité de la firme qui l'emploi. Et le responsable sécurité eh ben, qui y trouve un préjudice, évidemment, je sais pas si il y a une filière de vol qui vident ses trucs, c'est dans son intérêt, évidemment, d'aller d'aller le signaler à la police. Et puis, la police interviendra en fonction de ses moyens. Et en fonction de la gravité des faits, plus ou moins vite. Intervenir, ils interviendront, mais ils mettront en place effectivement quelque chose ou pas. En fonction de l'information qui remonte. Mais pour moi, dans ce type de choses-là, les services de gardiennage doivent faire remonter à leur client, lequel fera remonter ça au service de police quoi.

Interviewer : Euh mm, donc quand on parle de la mise en place de partenariats, généralement, dans la littérature, il est souvent question de difficultés comme un manque de transparence du secteur privé, un manque de confiance envers le secteur privé aussi. Donc lié à la question du professionnalisme entre autres. Ou encore un manque de formation. Et parfois, un échange d'informations un peu compliqué et pas toujours souhaité, quand on voit l'opinion de l'un et de l'autre. Qu'est-ce que vous en pensez ? De euh ces éléments.

Interviewé : Bah je, j'ai déjà développé, ça euh, je pense qu'on note vraiment, c'est pas le cas avec toutes les sociétés, mais une vraie professionnalisation. Et donc tous ces griefs que vous venez de mettre en avant, si on le constatait assez singulièrement dans le passé, ça tend vraiment à s'améliorer de par la professionnalisation des agents et des sociétés même. On voit certaines sociétés qui mettent en place des académies, par exemple, donc pour former leur personnel, donc, il y a une vraie tendance à l'amélioration. Clairement, je pense qu'il y a encore

moyen de mieux faire justement en développant ces partenariats. Puisqu'ils peuvent évidemment apprendre de nous également. Mais enfin voilà de par un échange, je vais dire conforme à la loi, je pense qu'il y a moyen encore d'améliorer les choses. Mais on note quand même une certaine professionnalisation, donc, pas de toutes les sociétés, mais euh, mais quand même euh de la plupart d'entre elles. On note une vraie amélioration des choses. Des agents mieux formés qui, qui connaissent mieux leur limite. Parce que ça, c'est aussi le problème. Parfois, on constatait que les agents ne connaissaient pas toujours leur limite gauche, et leur limite droite, mais ça tend quand même à s'estomper.

Interviewer : Donc meilleure professionnalisation et donc euh meilleur partenariat au final.

Interviewé : Amélioration exactement.

Interviewer : D'accord. Euh donc au final, vous avez l'air de penser que le secteur privé pourrait être une vraie source au niveau de l'information puis de personnel. Quelque chose de positif au final, dans les partenariats, ou dans la vie tous les jours, dans le travail en général.

Interviewé : Après comme je dis, hein, chacun chez soi et les moutons seront bien gardés. Mais euh mm mais je pense qu'on a intérêt à développer ces partenariats. Et c'est vraiment la tendance. En tout cas dans nos métiers respectifs, ce partenariat est nécessaire et voir indispensable pour que les choses se passent au mieux. Puisque comme je dis, on est quasi sur le même terrain d'actions euh. Ce partenariat est nécessaire en amont, pas pendant l'évènement ou quand la catastrophe a lieu.

Interviewer : Si on reprend le cas des euh des attentats qui ont eu lieu il y a quelques années au niveau des stades, et cetera. Ça c'était passé comment ? Avec les agents de gardiennage, qui étaient déjà bien présents ?

Interviewé : Là, disons qu'on est euh, par exemple, les attentats que ce soit à Zaventem ou à Malbeek, ça fait bientôt 10 ans dans 3 jours, que on va, on va fêter fin fêter c'est une façon de parler, cet anniversaire, on est avec des sociétés semi publiques, semi-privées. On a d'un côté pour les gares, Securail. Et on a pour la Stib, le service de sécurité de la Stib, donc euh.... Et à Zaventem là, c'est encore un petit peu hybride avec une société de gardiennage qui, qui est patrouille dans je vais dire, dans l'hub de l'aéroport. Et donc là, c'est encore un petit peu différent en termes de professionnalisation, et cetera. Ils ont un peu un statut, finalement hybride. Il était question à moment, par exemple, de les armer. Ben ça, c'est un petit peu retombé en désuétude. Mais finalement, oui, à mon époque à la police des chemins de fer, c'était vraiment des partenariats encore plus qu'avec des sociétés purement privées, où on avait carrément des réunions régulières avec le management de ces sociétés hybrides, j'ai envie de dire, mais enfin, qui sont des quand même des sociétés de gardiennage. Voilà.

Interviewer : OK, oui, donc euh c'est difficile de faire une comparaison avec ce qu'il pourrait y avoir si ça arrivait maintenant alors ?

Interviewé : Là encore, il y avait eu comment dire. Des degrés de professionnalisation qui étaient encore plus élevés, qui étaient encore plus élevées. On n'est jamais à l'abri d'un incident, et là, on était là nous évidemment pour réceptionner les incidents, et en faire un rapport MFO 1 qu'on transmettait comme je l'ai dit à la direction. Mais voilà, ce partenariat était encore plus important. Dans le cadre de la gestion, par exemple d'une gare. Ou de station de métro, là, c'était encore un tout autre niveau. On a ce, cette relation avec le TEC, par exemple, là, avec qui on fait de temps en temps, des actions de commune, là dans les bus du TEC quoi.

Interviewer : Et si on imagine qu'un tel évènement survient dans un stade de foot comme il y a eu déjà, pas chez nous directement, mais vous pensez que ça peut se passer comment avec les agents sur place ? Est-ce qu'ils sont vraiment formés à faire face à de telles situations ?

Interviewé : Oui, ils ont des formations. Et puis comme je l'ai dit, tous les évènements font l'objet de préparations donc à des réunions préparatoires, ces gens-là sont briefés, et donc ils savent ce qu'on attend d'eux en situation de crise et tout. Euh donc oui, ça fait l'objet de briefing, de réunion de préparatoires, logiquement, ils connaissent leurs limites, finalement, dans le, dans la gestion d'un évènement oui, tout à fait.

Interviewer : Donc, il serait pas, enfin, parce qu'on pourrait penser que certains les verraient plus comme des sources, des poids morts un peu. D'autres, ça, comme du soutien, donc....

Interviewé : Non, moi je n'ai pas, je les vois plutôt comme un soutien. Dans style, faire des canalisations, tenir des points d'entrée, des points de sortie, des points de contrôle, et cetera. On pourrait très bien les utiliser, ça c'est certain. Au stade de foot de nouveau à l'extérieur, sur la voie publique, c'est un petit peu différent, mais nécessité, fais loi. Si on devait bénéficier de leur appui en cas de crise, même sur la voie publique, c'est certain qu'on ferait appel à eux en 1er, quoi ça, c'est sûr.

Interviewer : OK, et vous avez parlé d'armement. Qu'est-ce que vous pensez par rapport à tout ça, le fait qu'il puisse être armé dans certaines situations ?

Interviewé : Ça, c'est la loi qui le prévoit. Donc, effectivement, dans certaines missions, transports de fonds, sécurisations de site, mais c'est évidemment très cadenassé. Et très, très réglementé, donc à partir de là, moi je fais confiance à leur organisation. Je ne pense pas, en tout cas j'ai pas de connaissance de, de problèmes. Il y a certainement dû y en avoir, mais là, ben, c'est au service compétent, service de contrôle de, de réagir, quoi. Moi, je n'ai pas personnellement connaissance de problème lié à l'utilisation d'armes. Enfin, j'ose imaginer que oui, il doit y avoir des problèmes comme nous en avons à la police des incidents de tirs. Euh de manipulation. Mais moi personnellement, je n'ai jamais eu connaissance de ça. Et les choses étant tellement cadenassées que oui, j'imagine que, en interne, ils ont mis les systèmes adéquats pour pouvoir contrôler ce type de d'utilisation d'armes.

Interviewer : Et vous pensez que ce serait bien que ce soit développé un peu plus que ce soit étendu à plus ?

Interviewé : C'est qu'il n'y a pas de nécessité à ce que les agents de gardiennage, dans le cadre de leurs missions soient armés plus que de raison, ou quoi. Non, je suis pas en tout cas favorable, qui suis-je, je ne suis pas favorable à élargir je vais dire le port d'armes pour pour ce, ces agents. Alors, certes, certainement tout ce qui est Securail les et les agents de la Stib ils portent un uniforme qui est bien distinct des uniformes de la police. Mais bon, pour un citoyen, on pourrait se dire, ben il ne distingue pas toujours pour lui un uniforme, c'est un uniforme. D'aucun défendent l'idée de les armer. Parce que justement, le citoyen ne ferait pas la distinction entre un policier, et un agent de gardiennage. Bah, je pense que c'est délicat. Et alors, c'est la voix ouverte finalement à l'utilisation d'agents de gardiennage, pour je vais dire traiter de plein situations qui, finalement, ne reviennent pas aux sociétés gardiennage quoi. C'est quelque part, ça serait quelque part la porte ouverte à un élargissement de la sécurité privée. À d'autres missions pour lesquelles ils sont prévus. Et là, bon, qui suis-je de nouveau pour déterminer ce qui est bien, ce qui n'est pas bien, mais on sortirait selon moi des slot dans lesquelles chacun se trouve. De nouveau, je le rappelle hein, non pas la raison d'être mais une

de nos caractéristiques, c'est finalement le monopole de la violence. De la violence, d'état, la violence légitime avec des règles, des textes qui prévoient bien les choses. Ça demanderait évidemment des adaptations légales. Je crois qu'on n'est pas prêt de faire, je pense en tout cas dans l'immédiat ou à moyen terme.

Interviewer : Et dans armement alors on compte aussi tout ce qui est arme plus légère ?

Interviewé : Sprays, les armes non létales, et cetera. Où mettons la limite, quoi, les tasers, etcetera. Je ne suis pas persuadé que ça va apporter quelque chose de plus que ce qu'ils n'ont déjà. Ils portent déjà des menottes, par exemple, des choses comme ça, voilà. Évidemment, l'importance de la formation, de bien former les gens et enfin voilà, tous ces aspects-là sont importants.

Interviewer : Euh, donc en ce qui concerne le terrorisme, vu qu'on en a un peu parlé, ce phénomène, qui ne s'observe pas de manière régulière, heureusement, mais est-ce qu'il est suffisamment encore présent et important que pour penser à une application plus importante de la sécurité privée dans toute cette lutte « anti-terrorisme » ou est-ce que c'est pas nécessaire, pas utile ? Pas imaginable ?

Interviewé : Oui, si, comme la sensibilisation au citoyen, comme tout ça est très important, quelque part, chacun est responsable, un petit peu de ce qui se passe dans son environnement. Alors, les gens ne sont pas toujours sensibilisés à ça mais il est évident que les agents de gardiennage qui travaillent, par exemple, dans des grandes gares, dans des stations de métro sont sensibilisés à cet aspect-là. Un objet abandonné peut très bien vite devenir un d'objet suspect. Mais si euh il y a des, des signes qui qui transparaît. Donc tout ça, les agents de gardiennage sont évidemment très sensibilisés à la chose, quoi. On a déjà vu tout et n'importe quoi, des agents qui ouvrent comme ça des, des objets abandonnés. C'est pas à faire, quoi. Ils ont des mesures à prendre : isolation du périmètre, appel des forces de l'ordre et tenu d'un périmètre de sécurité, quoi. Tout ça ils connaissent, les procédures, elles leur sont expliquées. On se rend compte que c'est pas toujours respecté. Il y a aussi un devoir d'information, hein, donc le fait de pouvoir faire remonter des informations, des agissements suspects, par exemple, il faut pas, pas question d'intervenir et des choses comme ça, on fait remonter l'information. Tout ça évidemment, ils sont formés à ça. En tout cas à l'époque il l'était. Euh c'est important. Quelque part c'est des paires d'yeux et des paires d'oreilles supplémentaires sur le terrain qui peuvent être sensibilisés à déterminer des situations suspectes. A nouveau, on ne leur demande pas d'intervenir. J'ai eu moi l'expérience de, d'agent Securail qui ouvraient par exemple des sacs ou des choses comme ça. Mais on peut élargir le débat : une fouille de sacs dans un environnement spécifique, je sais pas moi un carnaval, un match de football. Ils vont ouvrir le sac. Ils vont, ils vont avoir l'attention attirée, par quelque chose qui, qui est suspect. Ils doivent avoir le mécanisme, par la chaîne de communication, de faire remonter et on envoie évidemment la police. Ils mettent en place un périmètre, et cetera. Et c'est mieux de le faire et de s'en rendre compte que c'est rien de particulier que de le faire ou de ne pas le faire trop tard enfin de le faire trop tard ou de ne pas le faire du tout. Puis on se retrouve avec potentiellement une bombe quelque part. Je veux pas être alarmiste, mais voilà, mais tout ça, ils sont évidemment sensibilisés à ça. Donc c'est juste de bien leur mettre les limites de leurs interventions. Ils doivent bien être au clair par rapport à ce qu'on leur demande, mais aussi à ce qu'on ne leur demande pas quoi, ils ne doivent pas évidemment aller trop loin dans cet aspect des choses.

Interviewer : OK, vous pensez qu'il y a beaucoup de mauvais signalements où peu assez de signalements, ou... ?

Interviewé : Je je je l'ignore euh, je l'ignore, mais à l'époque, on ne recevait pas comme ça, des signalements à l'appel. Donc j'aurais tendance à dire, par peur, peut-être de passer pour ridicule, et cetera. Ils se disent bons, c'est bon, c'est rien de grave. Voilà. Plutôt que de signaler trop, et d'envoyer la police une fois trop finalement contrôler une situation suspecte. Voilà.

Interviewer : Il vaut mieux trop que pas assez dans ce contexte-là quoi ?

Interviewé : Quelque part, oui, dans un contexte euh, je veux dire, on est au niveau 3 euh en termes de d'état de la menace, donc euh. Il y a des campagnes de communication qui sont faites, notamment en Angleterre, c'est fort présent des affiches « see someting, say something ». Et cetera. Où on engage le citoyen, c'est valable pour tout le monde, à signaler des situations suspectes. Donc on se rend compte que, enfin, voilà, c'est pas, je vais dire, dans la tradition ou plutôt dans les, dans les mœurs, de faire remonter comme ça des situations, donc voilà, ça reste un vœu pieux, je pense. C'est pas faute de taper sur le clou et de de prévoir ce type de dispositif ».

Interviewer : OK.

Interviewé : Mais allez de manière tout à fait ponctuelle, quand on a des évènements, des actions, et cetera et qu'on a la chance d'avoir de la sécurité privée dans nos briefings, on leur signale. « Si vous avez des situations suspectes, n'hésitez pas à faire remonter les choses ». Par tel canal et là, on met des canaux de communication en place. Comme je le dis, ce sont des yeux et des oreilles supplémentaires, ce serait bête de s'en priver.

Interviewer : Oui. Donc dans cette lutte anti-terroriste, ils seraient plutôt dans le volet sensibilisation ? Et yeux et oreilles ?

Interviewé : Ben disons que donc logiquement ils devraient être sensibilisés à certaines choses, à certains signaux qui devraient attirer leur attention. Notamment, des sacs abandonnés, des choses comme ça, où je sais pas moi une boîte en carton sous un escalier, on passe à côté et ça fait tic-toc, fin, c'est gros, évidemment, ça c'est l'exemple bateau, mais c'est bien pour vous faire comprendre la différence, entre un sac abandonné et un colis suspect. On a souvent tendance, à parler de colis suspects, c'est pas toujours un colis suspect. Dans une gare, une valise, abandonnée ou un sac abandonné ça arrive tous les jours, quoi. Est-ce qu'il faut systématiquement évacuer la gare quand on a un sac abandonné ? Je ne le pense pas. Ça, c'est, c'est pas simple à faire. Comme je considère inconscient de d'aller pour des agents sécurité près du sac et de l'ouvrir et de le retourner, de secouer dans tous les sens, il y a une certaine manière, d'appréhender les choses et voilà.

Interviewer : Voilà, d'accord. Donc euh on a parlé des sites sensibles, donc tout ce qui était bah les gares, au final, les aéroports, mais aussi les centrales nucléaires, par exemple, les centrales énergétiques, etc. Dans tous les cas, que pensez-vous de la sécurité qui est mise en place sur ces sites-là ? Parce qu'il y a la présence de la sécurité privée, je ne sais pas si vous êtes présent dedans ou autour de ces sites ?

Interviewé : Nous avons quelque part rien à y faire si ce n'est qu'il y a des moments des gens qui, qui, qui souhaitent perturber les activités dans quels cas bah on s'y intéresse. Soit la police locale, soit nous déterminons qui prend les choses en main. Je vais pas faire ici le, les procédures internes en police mais peu importe et là, on rentre en contact avec ces sociétés,

pour les sensibiliser pour attirer leur attention sur toute une série de choses, et je dirais que ces dernières années, il y a une vraie prise de conscience d'assurer leur propre sécurité. C'est pas toujours le cas. Avant, on se rendait compte que la sécurité interne n'était pas toujours au point. Mais c'est aussi pour une question de moyen, je veux dire, augmenter les systèmes de sécurité technique ou en tout cas, je vais dire mécanique et humains, ça coûte de l'argent. Évidemment, donc est-ce que les sociétés sont prêtes à investir ? Je pense qu'il y a eu avec les derniers événements code rouge toutes ces mouvances contre la situation à Gaza, contre les, les politiques énergétiques fossiles. Les sociétés, ce seront rendu compte, ont pris conscience de leur vulnérabilité, et nous, le message qu'on leur fait passer, c'est attention, vous êtes responsable de votre propre sécurité à l'intérieur de votre site. Attention, il y a des points de vulnérabilité probables, faites une analyse de risque. Et donc voilà, on ne peut pas leur imposer, on ne peut rien leur imposer, mais on doit les sensibiliser au risque. Dès le moment où nous avons une information qui concerne ces sociétés, on se doit de les sensibiliser et de leur demander de renforcer leur propre sécurité. Là, c'était pas toujours le cas par le passé. Mais on note quand même en cas de d'évènements possibles, une vraie prise de conscience et une prise de mesure. Quoi qu'il en coûte, j'ai envie de dire quoi. Parce qu'ils ont sur cet impératif de coût, ça reste c'est une société commerciale, là, avec cet impact financier budgétaire. Et ça, nous on ne s'immisce pas là-dedans. Simplement attention, il y a une menace qui existe, à vous de, de faire le nécessaire pour mettre en place un dispositif que vous estimerez le plus le plus adéquat.

Interviewer : Donc euh, et du coup vous venez de nouveau en appui alors si ils appellent, si nécessaire.

Interviewé : Dans un premier temps, non, ils gèrent. Et puis, nous on est là effectivement en appui si on estime si on a une cible si on a un ciblage très précis. Ce sera une société si on n'a pas de ciblage et que ça vise toutes les sociétés actives dans je ne sais pas, dans l'armement, les énergies fossiles, on ne sait pas être partout évidemment. Et donc là, on met en place des mécanismes, mais on ne sait pas être devant chaque société, ça, c'est utopique, c'est illusoire.

Interviewer : D'accord. Très bien. Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose sur le sujet en général ?

Interviewé : Non, si ce n'est que vous avez mes coordonnées et que j'aimerais bien lire le fruit de votre chef.

Interviewer : Si Monsieur Seron me l'autorise, il n'y a pas de souci.

[...]

Interviewer : Encore un grand merci pour votre temps.